

Paulhan

COMMUNE de PAULHAN
ARRETE DU MAIRE
 N° : 2026/0002

**Portant autorisation préalable de pose d'enseigne
 sur un immeuble sis 9 rue Condé à Paulhan**

Le Maire de la commune de Paulhan,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-1 à 581-45 et R.581-1 à R.581-88,

Vu le décret n° 2023-1409 du 29/12/2023 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à la surface des publicités, des enseignes et des préenseignes,

Vu la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n°AP 034 194 26 0001, concernant l'installation d'une enseigne sur un immeuble sis 9 rue Condé, Paulhan (34230), déposée le 16/01/2026 par NINA BEAUTE BIEN ETRE représentée par Madame Nina CHAVALLE demeurant 9 rue Condé à Paulhan (34230).

Vu les pièces du dossier de demande d'autorisation préalable reçu en mairie le 16/01/2026,

Vu l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault (UDAP) en date du 28/01/2026,

Considérant qu'en application de l'article L.581-3-1 du code de l'environnement, l'autorité compétente en matière de police de la publicité est le Maire au nom de la Commune,

Considérant que l'enseigne respecte les exigences prévues par le Code de l'environnement en matière de publicité, d'enseignes et de pré enseignes,

Article 1

L'autorisation d'installation d'une enseigne, sur la façade du 9 rue Condé à Paulhan (34230), objet de la demande est accordée.

Article 2

Les caractéristiques et dimensions de l'enseigne devront être conformes au dossier déposé en mairie.

Article 3

En application de l'article R 581-58 du Code de l'environnement, l'enseigne devra être maintenue en bon état de propreté, d'entretien et, le cas échéant, de fonctionnement, par la personne exerçant l'activité qu'elle signale.

Accuse de réception en préfecture
 034-213401946-20260209-2026-0002-AR
 Date de réception préfecture : 12/02/2026

CV

2026/004

Article 4

La présente autorisation est délivrée sans préjudice du droit des tiers et des autres réglementations en vigueur.

Article 5

Madame La directrice Général des Services de la commune est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Paulhan, le 09 FEV. 2026

Le Maire,
Claude VALERO



Monsieur le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260209-2026-0002-AR
Date de réception préfecture : 12/02/2026

CV

2026/005



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
OCCITANIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de l'Hérault**

Dossier suivi par : CHOUIKHA Faten

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 034194 26 00001 U3401

Adresse du projet : 9 RUE CONDÉ PAULHAN

Déposé en mairie le : 16/01/2026

Reçu au service le : 26/01/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes


Demandeur :

NINA BEAUTE BIEN ETRE représenté(e)
par Madame CHAVALLE NINA

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Ce projet n'appelle pas d'observation.

Fait à Montpellier



Signé électroniquement
par Faten CHOUIKHA
Le 28/01/2026 à 11:47

**L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Faten CHOUIKHA**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Eglise Notre-Dame des Vertus situé à 34194|Paulhan|Village (le).

Eglise Notre-Dame des Vertus situé à 34194|Paulhan|Village (le).

2026 / 006